

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2021**

Les membres du Conseil d'administration de la crèche municipale de CARGESE, régulièrement convoqués le onze octobre deux mille vingt-et-un, sont réunis, l'an deux mille vingt-et-un, le dix-huit octobre, à quatorze heures, en la salle des délibérations de la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Vannina NEGRONI.

Membres : 4

N°2021/12

MEMBRES PRÉSENTS	
NEGRONI Vannina	POGGI Dominique
FRIMIGACCI Lucie	
MEMBRES ABSENTS	
LECA Ornella	
SECRÉTAIRE DE SÉANCE	
POGGI Dominique	

OBJET : Création d'un emploi afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Vu l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n°2020/07 du 10 décembre 2020 du Conseil d'administration de la crèche communale ;

Madame la Présidente du Conseil d'administration expose aux membres présents que la crèche communale fera face à un accroissement temporaire d'activité, et qu'il convient ainsi de créer un emploi correspondant au grade d'adjoint technique territorial à compter du 3 novembre 2021, et jusqu'au 27 avril 2022 inclus.

L'agent qui occupera cet emploi travaillera à temps non complet, les mercredis, de 08h30 à 17h30.

L'agent ainsi recruté sera chargé de surveiller les enfants qui lui seront confiés, de leur proposer des activités adaptées à leur âge, mais aussi de fournir une aide aux repas ainsi qu'aux soins de nursing.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE de créer un emploi correspondant au grade d'adjoint technique territorial au sein de la crèche municipale, conformément aux conditions énoncées ci-dessus, compte tenu de l'accroissement temporaire d'activité auquel la crèche sera confrontée entre le 3 novembre 2021 et le 27 avril 2022 inclus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour 3.

La Présidente du Conseil d'administration,
Vannina NEGRONI

